



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E
CONCERNANT LA MANIFESTATION
« LA PECHE AUX CADEAUX »
PLACE CHARLES DE GAULLE
DU 16 AU 23 AVRIL 2008

EH/CB

APM 08/0358

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur CHAUSSEMICHE Erick (Président de ROYAN SHOPPING), sise 5 rue du Château d'eau à 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la manifestation « la Pêche aux Cadeaux » qui se déroulera du 16 au 23 avril 2008,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par l'installation de deux chalets, du matériel de sonorisation, d'un plan d'eau et de décorations florales, du 16 au 23 avril 2008 à l'occasion de la manifestation « la Pêche aux Cadeaux ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 16 avril 2008*

*Fait à ROYAN, le 02 avril 2008
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Henri LE GUEUT*